



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **95810300.4**

(51) Int. Cl.⁶ : **A43B 5/04**

(22) Date de dépôt : **04.05.95**

(30) Priorité : **24.05.94 CH 1604/94**

(43) Date de publication de la demande :
29.11.95 Bulletin 95/48

(84) Etats contractants désignés :
DE FR IT

(71) Demandeur : **LANGE INTERNATIONAL S.A.**
1, rue Hans Fries
CH-1700 Fribourg (CH)

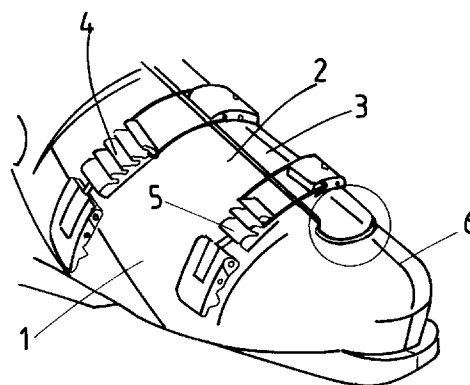
(72) Inventeur : **Saviane, Luigi**
Feltrina 33 Sud
I-31044 Montebelluna (TV) (IT)

(74) Mandataire : **Meylan, Robert Maurice et al**
c/o BUGNION S.A.
10, route de Florissant
Case Postale 375
CH-1211 Genève 12 - Champel (CH)

(54) **Chaussure de ski.**

(57) Chaussure de ski comprenant une coque (1) en matière plastique venant se fermer sur le devant du pied par deux rabats superposés (2, 3). La fente formée à l'extrémité avant des rabats est recouverte par une partie de la chaussure participant à la fermeture et au serrage de la coque. Cette partie est soit une patte prolongeant l'extrémité du rabat supérieur (3), soit une extension latérale, vers l'avant, d'une sangle de fermeture et de serrage.

FIG. 1



La présente invention a pour objet une chaussure de ski comprenant une coque en matière plastique à volume variable venant se refermer sur le devant du pied et du cou-de-pied par deux rabats superposés, des moyens de fermeture et de serrage de ces rabats et au moins une partie recouvrant au moins l'extrémité antérieure, c'est-à-dire proche du bout de pied, du rabat inférieur.

Les coques de chaussures à volume variable présentent, à l'extrémité antérieure des rabats, une fente transversale formée entre le bord transversal de la découpe de la coque et l'extrémité des rabats. Afin d'empêcher la neige et l'eau de pénétrer dans la chaussure par cette fente, il est usuel d'obturer cette fente au moyen d'une pièce en caoutchouc relativement tendre. Cette pièce en caoutchouc doit être toujours bien serrée lorsque la chaussure est fermée. Si la pièce en caoutchouc est relativement épaisse, ce but est atteint, mais la mise en place de la pièce en caoutchouc est peu commode. Une pièce en caoutchouc mince est plus facile à mettre en place, mais elle n'assure pas toujours l'étanchéité souhaitée. En outre, cette pièce en caoutchouc peut se déplacer lors de l'ouverture totale des rabats, de telle sorte qu'elle n'assure plus non plus l'étanchéité souhaitée.

On connaît des chaussures dans lesquelles le rabat supérieur a été prolongé vers l'avant (CABER, Collection 86/87), mais seule la moitié de la fente est ainsi recouverte.

Dans le modèle d'utilité japonais 4-45 522, il a été proposé d'assurer l'étanchéité de cette partie de la coque au moyen d'une pièce de couverture additionnelle fixée sur l'extrémité antérieure de la coque.

Dans le document EP-583 565 est en outre décrite une solution consistant à remplacer la pièce en caoutchouc habituelle par une plaque en matériau élastique s'étendant sous les deux rabats et fixée par une aile au rabat supérieur.

La présente invention a pour but d'améliorer l'étanchéité de la coque à l'extrémité des rabats sans recourir à une pièce particulière additionnelle.

La chaussure selon l'invention est caractérisée en ce que la partie recouvrant au moins l'extrémité antérieure du rabat inférieur est une partie de la chaussure participant à la fermeture et au serrage de la coque.

Cette partie est constituée par une patte prolongeant l'extrémité du rabat supérieur ou par une extension latérale d'une sangle de fermeture et de serrage recouvrant, dans ce cas, également l'extrémité du rabat supérieur.

Dans les chaussures munies d'une sangle de fermeture et de serrage, les deux solutions peuvent être utilisées simultanément, de telle sorte que l'étanchéité s'en trouve encore améliorée.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, deux formes d'exécution de l'invention.

La figure 1 est une vue partielle d'une chaussure

de ski montrant une première forme d'exécution de l'invention.

La figure 2 est une vue de détail de la figure 1.

La figure 3 est une vue partielle de côté d'une chaussure selon une seconde forme d'exécution.

La figure 4 est une vue partielle de face de cette même chaussure.

La figure 5 est une vue partielle en perspective de cette même chaussure vue de l'arrière et du côté interne du pied.

Sur la figure 1 on reconnaît la partie avant d'une coque 1 d'une chaussure de ski. Cette coque 1 est du type à volume variable, c'est-à-dire qu'elle se ferme sur le pied et sur le cou-de-pied par deux rabats 2 et 3, le rabat 2 étant le rabat inférieur et le rabat 3 le rabat supérieur. Les rabats sont maintenus l'un sur l'autre et la coque est serrée au moyen de deux boucles 4 et 5. Dans leur partie supérieure non représentée, les rabats 2 et 3 sont recouverts par le collier de la chaussure.

Contrairement aux chaussures traditionnelles, l'extrémité du rabat inférieur 2 proche du bout de pied n'est pas formée par une fente transversale à la ligne médiane 6 de la coque, mais le bord latéral 7 du rabat inférieur 2, coïncidant ici avec la ligne médiane 6, est relié à l'origine 8 du rabat supérieur 3 par une découpe 9 de forme arrondie tangente au bord 7 et au bord frontal 10 du rabat supérieur 3. En outre, l'extrémité du rabat supérieur 3 est prolongée par une patte 11 recouvrant l'extrémité du rabat inférieur 2, en particulier la découpe 9. La patte 11 est en forme de palette et s'étend également latéralement au-delà du bord longitudinal du rabat supérieur 3. Seule une courte partie rectiligne incisée 12 de la coque, permettant une bonne ouverture du rabat supérieur 3, n'est pas recouverte. Cette partie est toutefois très courte et l'incision est suffisamment refermée en position fermée de la coque.

On notera que dans le cas où le rabat inférieur 2 présenterait un bord frontal s'étendant de l'autre côté de la ligne médiane 6, la patte 11 recouvrirait également l'extrémité du rabat inférieure.

Dans la seconde forme d'exécution représentée aux figures 3 à 5, la coque 1 est munie, en lieu et place des boucles 4 et 5, de deux sangles 13 et 14 en matière plastique semi-rigide issues d'une bande commune 15 fixée à la semelle du côté interne du pied. Ces sangles sont équipées chacune d'une boucle dont on distingue le levier 16, respectivement 17 monté dans une découpe des sangles, ces boucles permettant d'accrocher et de tendre les sangles sur le côté externe de la coque 1. Ces boucles sont du type décrit dans le brevet CH 504 850. La sangle inférieure 14 est munie d'une extension latérale 18 s'étendant en direction de la pointe de la chaussure en épousant la forme de la coque et en recouvrant les extrémités des rabats 2 et 3. L'extrémité des rabats peut être exécutée de façon traditionnelle ou selon la

première forme d'exécution.

Sur la figure 5, on distingue une partie du collier 19 articulée en 20 sur la coque 1.

Revendications

1. Chaussure de ski comprenant une coque (1) en matière plastique à volume variable venant se refermer sur le devant du pied et du cou-de-pied par deux rabats superposés (2, 3), des moyens de fermeture et de serrage (4, 5 ; 13, 14, 16, 17) et au moins une partie recouvrant au moins l'extrémité antérieure, c'est-à-dire proche du bout de pied, du rabat inférieur, caractérisée en ce que la partie (11 ; 18) recouvrant au moins l'extrémité antérieure du rabat inférieur est une partie de la chaussure participant à la fermeture et au serrage de la coque. 5
10
2. Chaussure de ski selon la revendication 1, caractérisée en ce que la partie recouvrant au moins l'extrémité antérieure du rabat inférieur (2) est une patte (11) prolongeant l'extrémité du rabat supérieur. 15
20
3. Chaussure de ski selon la revendication 2, caractérisée en ce que ladite patte (11) est en forme de palette. 25
30
4. Chaussure de ski selon la revendication 3, caractérisée en ce qu'à son extrémité antérieure, le bord (7) du rabat inférieur (2) est suivi, en direction du rabat supérieur (3) par une découpe (9) de la coque dont le bord s'étend exclusivement en direction du rabat supérieur relativement audit bord longitudinal. 35
5. Chaussure de ski selon la revendication 4, caractérisée en ce que le bord de ladite découpe (9) est relié au bord longitudinal (7) du rabat inférieur par une courbe tangente à ce bord longitudinal. 40
6. Chaussure de ski selon la revendication 1, caractérisée en ce que la partie de la chaussure recouvrant au moins l'extrémité antérieure du rabat inférieur est une extension latérale (18) d'une sangle de fermeture et de serrage (14) recouvrant également l'extrémité du rabat supérieur (3). 45
50
7. Chaussure de ski selon l'une des revendications 2, 3, 4 ou 5 caractérisée en ce que l'extrémité antérieure du rabat supérieur (3) est elle-même recouverte par une extension latérale (18) d'une sangle de fermeture et de serrage (14). 55

FIG. 1

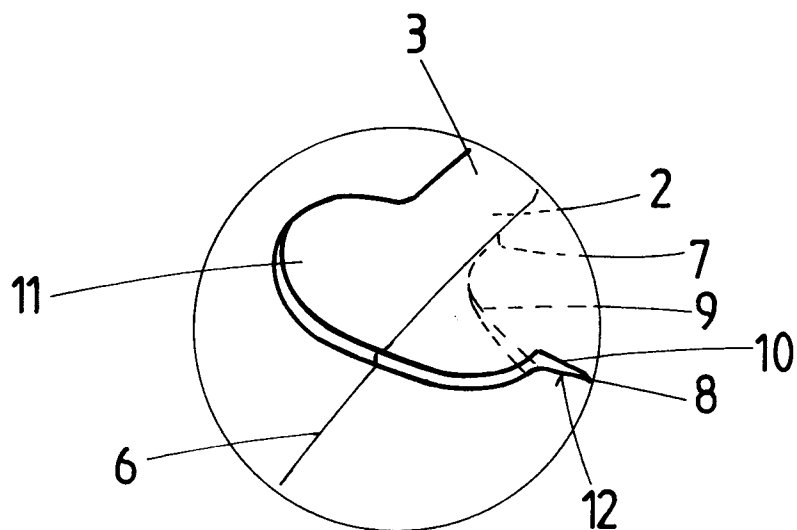
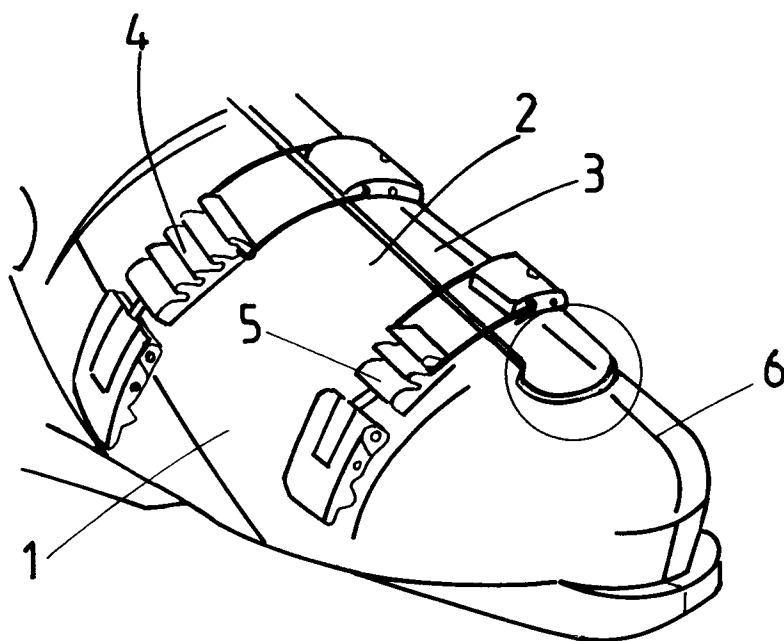


FIG. 2

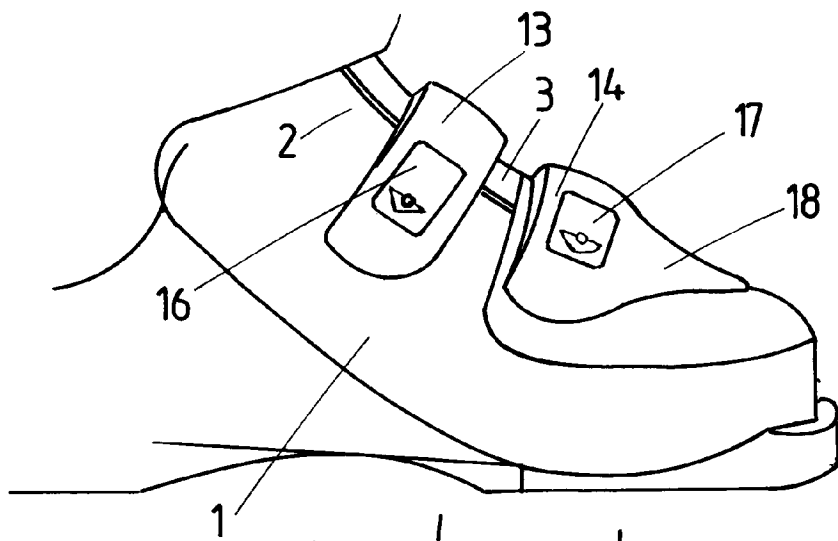


FIG. 3

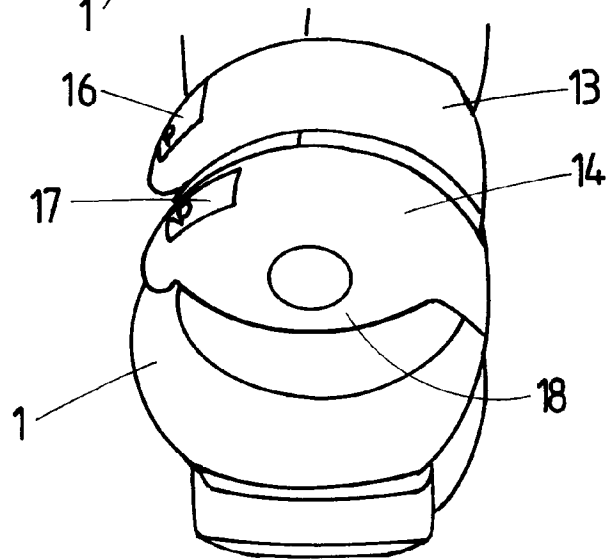
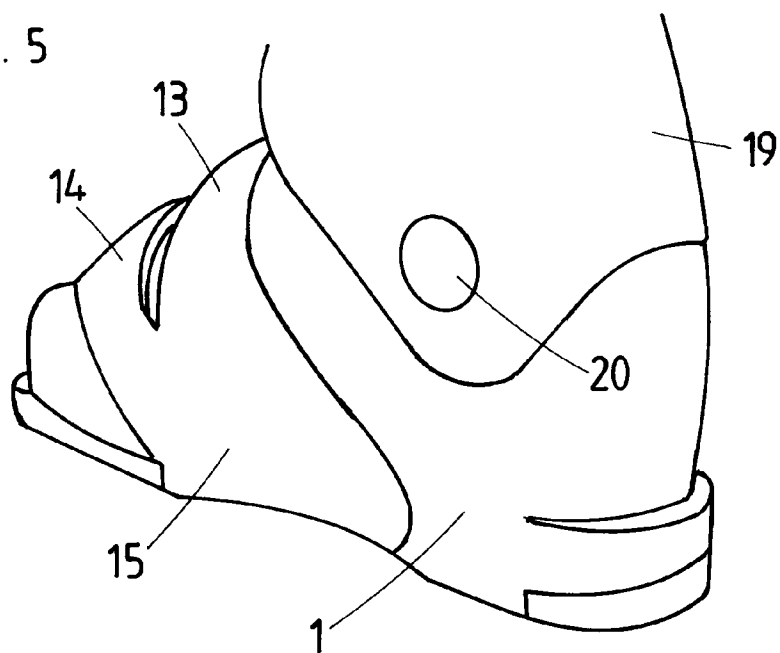


FIG. 4

FIG. 5





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 81 0300

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A,D	EP-A-0 583 565 (NORDICA) * le document en entier * ---	1	A43B5/04
A	EP-A-0 572 775 (SALOMON) * le document en entier * ---	1	
A	EP-A-0 517 219 (NORDICA) * le document en entier * ---	1	
A	DE-U-83 36 239 (KOFLACH) * le document en entier * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A43B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 4 Août 1995	Examineur Declerck, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 01.92 (P04C02)